

# GENDARMERIE

## INFORMATIONS

PUBLICATION MENSUELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

N° 94 JUIN 1987

ISSN-0767-3957

## VISITE à la GENDARMERIE

de M. Jacques CHIRAC, Premier ministre  
et de M. André GIRAUD, ministre de la Défense

**A l'issue  
de sa visite le  
Premier ministre  
a adressé le  
message suivant :**

« Au terme de cette journée passée au sein de la gendarmerie, je tiens à vous exprimer ma très vive satisfaction pour la qualité des présentations qui m'ont été faites et de l'accueil qui m'a été réservé. J'ai pu apprécier au cours de ma visite, le remarquable effort de modernisation accompli par la gendarmerie. Il explique pour une large part, les excellents résultats qu'elle obtient en police judiciaire ainsi que la capacité opérationnelle élevée de ses forces de maintien de l'ordre. J'ai aussi pris bonne note des difficultés qui ont été exprimées à l'occasion de cette visite et qui trouvent leur origine dans l'accroissement des missions au regard de moyens en personnels qui restent insuffisants. Afin de remédier à cette situation, je suis décidé à veiller personnellement à ce que le plan que je viens d'annoncer, soit élaboré et mis en œuvre dans les délais prévus. Je vous demande de transmettre mes félicitations à ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée. Je renouvelle à tous, ma confiance et celle du Gouvernement ».

Jacques CHIRAC.

M. Jacques Chirac, Premier ministre accompagné de M. André Giraud, ministre de la Défense était à Dijon le vendredi 29 mai 1987 pour rendre hommage à la gendarmerie et s'informer de son état.

Après la traditionnelle revue des troupes et une prise d'armes au cours de laquelle M. Chirac remettait l'insigne d'officier de l'Ordre national du Mérite à M. Régis Mourier, directeur général de la gendarmerie nationale, le temps fort de cette visite était la réunion de travail présidée par le Premier ministre.

Cette réunion, à laquelle assistaient également le ministre de la Défense et M. Poujade, rapporteur du budget gendarmerie de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale, était l'occasion pour le général de division Chanard, commandant la VI<sup>e</sup> région de gendarmerie, d'évoquer les principales préoccupations des gendarmes telles qu'elles apparaissent au travers des rapports sur l'état d'esprit. Le général de division Jérôme, commandant la I<sup>re</sup> région de gendarmerie insistait

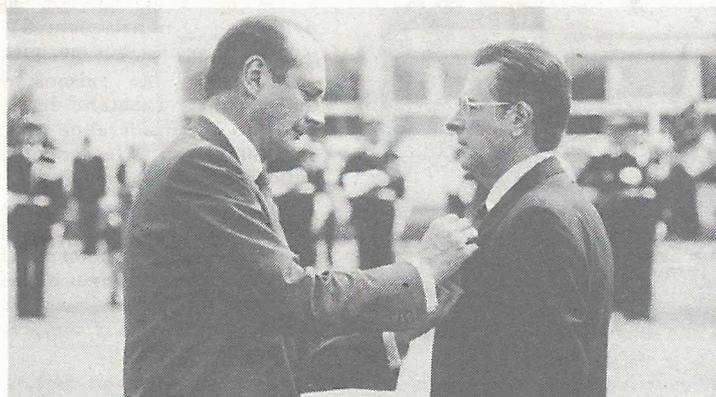


M. Jacques Chirac passe les troupes en revue, accompagné de MM. Giraud et Mourier.

ensuite sur le souci de la gendarmerie départementale de mieux répondre à l'attente des citoyens et d'atteindre l'objectif fixé en matière de sécurité, tout en soulignant la difficulté de remplir correctement toutes ses missions faute d'effectifs suffisants. Le général de division Lejoly exposait quant à lui les difficultés de la gendarmerie mobile dont les charges actuelles ont conduit à réduire très sérieusement les concours à la gendarmerie départementale et le niveau d'entraînement des unités.

Insistant sur la qualité et l'efficacité de la gendarmerie, M. Chirac se montrait particulièrement attentif aux divers sujets évoqués et les développait lors de son allocution en fin d'après-midi (Cf. ci-contre l'intégralité du discours du Premier ministre) soulignant à ce propos la nécessité de réduire la charge de travail et d'adapter les effectifs aux missions. Il annonçait dans l'immédiat la transformation de 300 postes de gendarmes en postes de gradés et la création de 500 postes de gendarmes auxiliaires. A sa demande, un groupe de travail a été créé pour mettre au point dans un délai d'un mois un plan actualisant dès 1988 le dispositif de la gendarmerie, notamment en matière d'effectifs.

Un exercice tactique de recherche de malfaiteurs (unités du groupement de la Côte-d'Or, escadron 6/20 de gendarmerie mobile, section aérienne de Dijon et G. I. G. N.) et la présentation de la brigade territoriale de Fontaines-les-Dijon complétaient cette visite du Premier ministre à la gendarmerie.



Le directeur général de la gendarmerie reçoit l'insigne d'officier de l'Ordre national du Mérite.

# ALLOCUTION du Premier ministre

Ma présence, à Dijon, aujourd'hui au sein de la gendarmerie, revêt une double signification. Par cette visite j'ai tenu d'abord à rendre hommage à la gendarmerie nationale et à lui apporter le soutien de mon gouvernement, et puis aussi j'ai tenu à m'informer de son état.

**La gendarmerie mérite qu'on lui rende hommage et ceci à bien des titres.**



L'adjudant Chevenement accueille le Premier ministre à la brigade de Fontaines-les-Dijon.

En premier lieu pour ce qu'elle a apporté et pour ce qu'elle continue d'apporter à la cohésion de la nation. C'est un aspect de notre Histoire que l'on souligne rarement, mais **on doit à la gendarmerie**, depuis qu'elle a été organisée en brigades implantées sur l'ensemble du territoire, probablement **l'une des contributions les plus essentielles à l'unité du pays**. En effet, depuis des siècles, elle fait appliquer dans toutes nos régions, les mêmes lois pour tous. Elle a ainsi réalisé, en respectant les particularismes locaux, la communauté de comportements

indispensable à la vie collective d'une nation.

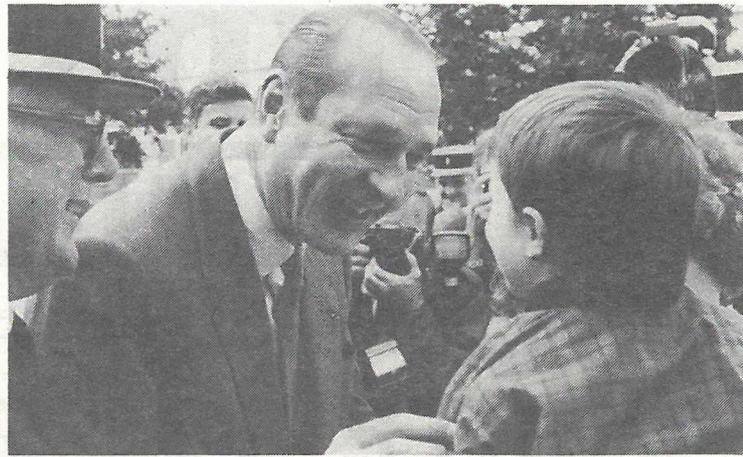
En second lieu, **elle mérite notre reconnaissance pour la qualité de ses personnels**. Le gendarme n'a pas, chacun l'imagine, une mission facile. Il est dans notre système républicain l'ultime agent du pouvoir exécutif chargé de faire appliquer à toute la population les lois élaborées par ses représentants. Mission noble s'il

en est, mais aussi mission délicate. Elle suppose de la part du gendarme une bonne connaissance des lois, des gens, des lieux, une disponibilité quasi-permanente ainsi qu'un sens psychologique très développé qui lui permette de jouer, suivant les situations, du conseil, de la réprimande ou de la fermeté la plus intransigeante. Cela, les gendarmes, dans leur très grande majorité savent le faire très bien et je tiens à les en féliciter.

**Enfin, je voudrais souligner l'efficacité de la gendarmerie.**



Le Premier ministre, le ministre de la Défense et M. Poujade, rapporteur du budget gendarmerie de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée nationale, dans le quartier De Flandre.



Rencontre avec les familles.

Certes nos concitoyens peuvent juger personnellement de cette efficacité à travers les informations diffusées par les médias ou encore à la suite de quelques mésaventures mais je ne suis pas sûr qu'ils aient une idée très précise de l'action dans son ensemble de la gendarmerie. Savent-ils par exemple qu'en 1986 elle a constaté plus d'un million de crimes et délits et qu'elle en a élucidé les 3/4 ? Sur le millier de meurtres ou d'assassinats constatés, elle a arrêté les auteurs de 90 % d'entre eux. Pour 1316 hold-up commis dans sa

commandants de région de gendarmerie, de ce que m'a dit le directeur général, le ministre de la Défense, de ce que j'ai pu constater cet après-midi lors de l'exercice, je retire plusieurs enseignements.

**Il y a actuellement dans la gendarmerie des choses qui vont bien et puis il y a aussi des choses qui posent problème.**

**Ce qui va bien, je dirai que c'est tout ce qui touche à la logistique**, entendez par là, pour la gendarmerie, tout ce qui a trait aux moyens immobiliers ou matériels.



M. Chirac se fait présenter « Saphir ».

zone de responsabilité, elle en a élucidé 784 soit un taux de réussite de 60 %. Au cours de cette année 1986, la gendarmerie a arrêté au total 433 000 délinquants ou criminels dont 57 500 ont été présentés aux parquets.

Telles sont les raisons, vous l'admettez, substantielles qui motivent la considération que chacun doit porter à la gendarmerie nationale.

Je suis aussi venu à Dijon pour me rendre compte sur le terrain de l'état de la gendarmerie et avoir avec ses principaux chefs le dialogue et les contacts nécessaires pour les mieux comprendre et déceler.

De ce que je savais déjà, de ce que m'ont dit ce matin les

**L'immobilier** est une lourde charge pour une administration qui se doit de loger 90 000 personnes dont une large part avec leur famille. Par un effort continu, **la gendarmerie**, qui a construit ou qui a entièrement rénové 23 000 logements en dix ans, de 1976 à 1986, **a pratiquement maîtrisé ce problème.**

**L'emploi de nouveaux matériels et de technologies très avancées va placer la gendarmerie, d'ici quelques années, parmi les forces armées ou de police, du même type, les mieux équipées au monde.** Les lacunes qui subsistent encore vont être comblées rapidement. Il s'agit de la mise à niveau du parc de motocyclettes

qui est déjà commencée, ainsi que du renouvellement des armes de poing pour lequel une décision va être prise prochainement. En matière de télématique son réseau Saphir permet dès à présent 50 000 consultations de fichiers par jour ainsi que la transmission de messages entre toutes les unités et ce système suscite l'admiration générale. Pour ce qui concerne les autres moyens de télécommunication, le système de transmission Rubis, utilisant les derniers progrès de la technologie, entrera progressivement en service dans les années à venir.

Par ailleurs, afin d'accroître les capacités de la gendarmerie dans l'exécution de sa mission de police judiciaire, j'ai approuvé la création, dès cette année, d'un nouveau service central d'investigations criminelles doté de personnels qualifiés et de moyens techniques performants.

Tout n'est pas encore parfait naturellement, mais je constate que dans les domaines techniques la gendarmerie est à jour et que, dans l'ensemble, ses installations et ses équipements sont satisfaisants.

Ce qui pose problème, en revanche, c'est la charge de travail du personnel et les conditions d'emploi des unités, des vrais problèmes.

Sachez qu'un gendarme départemental est sous astreinte 120 heures par semaine et qu'en moyenne plus de 50 de ces heures (parfois 60) sont des heures de travail effectif. Les gendarmes mobiles, quant à eux, ont effectué en moyenne, en 1986 près de sept mois de déplacement hors de leur résidence.

La question est donc de savoir comment maintenir, voire accroître, la capacité opérationnelle de la gendarmerie en offrant à ses personnels de meilleures conditions de travail et de vie qui doivent impérativement être améliorées.

Diverses solutions sont envisageables. Certaines visent à résoudre le problème par la modernisation des matériels, la formation des personnels, l'organisation

des unités. Mais ces méthodes sont déjà largement utilisées. Elles doivent l'être encore mais ne suffiront naturellement pas. Elles n'auront qu'un effet marginal.

Certes les temps sont durs pour tout le monde. Ils sont durs pour toutes les administrations mais je pense qu'une institution comme la gendarmerie nationale dont l'efficacité est à la fois nécessaire, indiscutable et indiscutée, et dont le personnel travaille dans les conditions que je viens de rappeler, est autorisée, à demander qu'on l'aide. Il y va de la sécurité des Français.

J'ai donc décidé de faire effort dans deux directions.

En premier lieu réduire la charge de travail : il est nécessaire de réexaminer les conditions d'emploi des unités de gendarmerie dans l'exécution de certaines tâches. Pour ce qui concerne notamment le maintien de l'ordre public il faut rechercher un meilleur équilibre dans la répartition des charges entre les différentes forces qui ont en commun cette mission. Et j'ai confié à M. le ministre délégué chargé de la Sécurité le soin de procéder, en liaison avec M. Giraud, ministre de la Défense, à l'élaboration des règles de partage des efforts dans le cadre d'un groupe de travail qui se réunira à Matignon et conclura dans les jours qui viennent.

En deuxième lieu il faut adapter les effectifs aux missions. Dans l'immédiat, j'ai décidé de faire exception pour la gendarmerie à la politique générale de réduction du nombre des agents de l'État. En effet, 500 postes de gendarmes auxiliaires seront créés et l'encadrement sera renforcé par la transformation de 300 postes de gendarmes en postes de gradés, ceci immédiatement.

Pour le moyen terme j'ai décidé de créer ce groupe de travail que j'ai évoqué tout à l'heure et qui va procéder à une étude complète portant sur les missions de la gendarmerie, l'organisation de ses



Création de 500 postes de G.A.

unités et ses effectifs afin de mettre au point pour en disposer en temps voulu, c'est-à-dire dans un délai d'un mois, un plan actualisant le remarquable dispositif que constitue la gendarmerie nationale, de telle sorte que la première échéance puisse être prise normalement en compte dans le cadre du budget 1988. Il s'agit vous m'avez compris d'une augmentation des effectifs.

Je souhaite qu'à cette occasion la gendarmerie, qui ne manque pas d'officiers de grande qualité, (souvent parmi les meilleurs de

dans des conditions qui ne peuvent pas être remplies par les effectifs et les moyens dont elle dispose. Certaines de ces missions nouvelles résultent directement d'évolution sociales ou technologiques. Leur prise en compte est obligatoire et la gendarmerie doit disposer des moyens nécessaires, en effectif essentiellement, pour les accomplir. Mais j'ai noté que d'autres ne sont parfois que des solutions de facilité ou de substitution pour résoudre des problèmes qui pourraient être par d'autres moyens. A toutes les autorités qui



A l'issue de l'exercice tactique.

l'armée française, comme le prouvent les sorties de St-Cyr), fasse preuve, dans cette recherche, mais je lui fais toute confiance sur ce point, d'audace et d'imagination pour trouver, le cas échéant hors des sentiers battus, des adaptations profondes qui, à la fois, respectent ses principes et intègrent toutes les données technologiques, sociales et économiques de la France de notre temps.

Pour terminer je voudrais résumer en quelques mots l'impression que je retire de cette journée. La gendarmerie est courageuse mais j'ai bien senti qu'elle a de plus en plus de mal à faire face à des missions qui s'accroissent

l'emploi de la gendarmerie dans leurs attributions je tiens à rappeler, ce que je vais refaire très officiellement, que le maintien en bon état de cette prestigieuse institution fait aussi partie de leurs responsabilités et qu'il leur appartient de s'abstenir de toute demande ou réquisition qui ne résulterait pas d'une impérieuse nécessité.

Notre pays a de la chance de disposer d'une gendarmerie dont chacun se plaît à souligner le caractère exemplaire et surtout l'efficacité, la disponibilité et le sens du service. Il nous revient de lui permettre de conserver ces qualités qui garantissent pour une large part notre sécurité.



300 postes de gendarmes seront transformés en poste de gradés.